



AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

FINALE PROVINCIALE DES JEUX DU QUÉBEC 2017

Dates : 25 février au 27 février 2017
Lieux : Alma
Hôte : Sports Québec
Sanctionnés par : Patinage Canada P-16-007

-----AVIS IMPORTANT-----

Veillez prendre note que votre représentant doit faire l'inscription en ligne pour tous les participants avant la date limite ci-dessous :

Date limite : 8 février 2017

Veillez noter qu'aucune extension ne sera accordée.

FINALE PROVINCIALE DES JEUX DU QUÉBEC 2017

I - ANNONCE:

Patinage Québec a le plaisir de vous annoncer la tenue de la Finale provinciale des Jeux du Québec 2017.

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association (7000) (B) (1.16).

A) Hôte : Comité de la Finale des Jeux du Québec – Alma Hiver 2017

B) Comité organisateur :
Gestionnaires des compétitions de Patinage Québec : Marie-Josée Tessier et Nathalie Martin
mjtessier@patinage.qc.ca
514 252-3073 poste 3597

C) Endroit de la compétition : Aréna Métabetchouan
11, rue des Érables
Métabetchouan-Lac-à-la-croix (Québec) J2B 4T5

D) Dimension de la glace : 85' X 185'

E) Règlements généraux

La Finale provinciale des Jeux du Québec se déroulera conformément aux règlements officiels de Patinage Canada et à tous les communiqués de Patinage Canada qui s'y rapportent. Veuillez vous reporter plus précisément à la section 7000 et à la section 5000.

F) Inscription

Immédiatement après l'affichage des résultats de votre finale régionale, les participants qualifiés doivent confirmer leur participation aux Jeux du Québec 2017 aux représentants régionaux qui les informeront de la suite des procédures à suivre et qui récolteront les informations nécessaires lors de l'inscription à la finale provinciale ainsi que le coût d'affiliation. (voir [Norme d'opération des Jeux du Québec | PF-3 – Admissibilité et inscription des participants](#))

Chaque représentant régional transmettra la liste Excel fournie par Patinage Québec de sa délégation à Marie-Josée Tessier, coordonnatrice aux compétitions de Patinage Québec par courriel afin qu'elle puisse approuver tous les athlètes auprès de Sports Québec.

La date limite pour les tests est le **1 janvier 2017**.

Aucun frais d'inscription n'est exigé par Patinage Québec. Les participants doivent seulement payer les frais demandés par leur région.

G) Exigences concernant la musique

Chaque concurrent ou équipe doit fournir deux CDs à son délégué régional. Tous les CD seront remis à l'aréna le samedi matin par le délégué de la région à l'accréditation des patineurs – un pour la compétition, marqué « bande maîtresse », et l'autre marqué « copie ».

Normes pour les CD

(1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.

(2) Le début de la musique doit être enregistré à moins de deux secondes de l'amorce du CD.

(3) La région, le nom du concurrent, de la concurrente ou de l'équipe suivi de la catégorie, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.

(4) Chaque CD doit être présenté dans son coffret de plastique et les patineurs ou équipes doivent y indiquer clairement leur nom, catégorie, programme libre, et la durée totale de la musique.

H) Contenu du programme

Le formulaire de contenu du programme doit être remis avec vos CDs à votre délégué régional qui le remettra le samedi matin à l'accréditation des patineurs de l'aréna.

I) Résultats

Le système de Code de points cumulatifs « CPC » sera utilisé pour établir les résultats de toutes les épreuves. L'affichage des résultats sera effectué selon la version produite du logiciel Projex de Sports Québec.

J) Glace d'entraînement

Après s'être accrédités, les concurrents ne sont pas autorisés à patiner ailleurs que sur la glace officielle d'entraînement ou de la compétition prévue pour leur épreuve. Toute infraction à ce règlement peut entraîner la suspension du concurrent de la compétition en question.

II - DONNÉES TECHNIQUES:

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

La trousse de préparation aux compétitions du Québec, le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

PATINEURS EN SIMPLE

A) CATÉGORIES DE PATINAGE COMPÉTITIF

- NOVICE DAMES (A) ET MESSIEURS (D)

Test requis : Avoir réussi le test Or de style libre.
Âge : Ne pas avoir atteint 17 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : **A** Dames 3 min. +/- 10 sec.
D Messieurs 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- PRÉ-NOVICE DAMES (B) ET MESSIEURS (E)

Test requis : Avoir réussi le test Junior Bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : **B** Dames 3 min. (+/- 10 sec.)
E Messieurs 3 min. (+/- 10 sec.)

- JUVÉNILÉ DAMES (C) ET MESSIEURS (F)

Test requis : Avoir réussi le test Junior Bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Ne pas avoir atteint 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : **C** Dames 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)
F Messieurs 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- JUVÉNILÉ COUPLE (G)

Test requis : Avoir réussi le test Junior Bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : **G** Couple 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- JUVÉNILÉ DANSE (H)

Test requis : Avoir réussi le test complet Junior Bronze de danse ou un test de danse de niveau supérieur.
Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Danse Libre : **H** Danse 2 min. (+/- 10 sec.)

PROCÉDURE POUR LES ÉLIMINATIONS RÉGIONALES

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

Athlètes

Maximum: 8 entrées (10 athlètes)
Maximum de 3 entrées par catégorie par région
Minimum : 1 athlète

Entraîneurs – accompagnateurs pour les catégories de patinage compétitif

Maximum entraîneurs: 3 entraîneurs
Minimum entraîneur: 1 entraîneur
Accompagnateur : 0 accompagnateur si 3 entraîneurs, 1 accompagnateur si 2 entraîneurs ou 2 accompagnateurs si 1 entraîneur

Voir Norme d'opération des Jeux du Québec | PF-11 – Entraîneurs / Accompagnateurs

Pour être inscrit et être accrédité à la Finale des Jeux du Québec, un entraîneur, accompagnateur et personnel médical doit être présent avec la délégation en tout temps, du départ jusqu'au retour en région.

En tout temps, il doit y avoir deux (2) adultes dans la classe pour la nuit. De plus, il faut s'assurer d'avoir un homme minimum s'il y a des garçons et une femme s'il y a des filles.

C) PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

L'équipe qui représente la région doit être formée de 8 entrées avec un maximum de 10 patineurs et/ou patineuses (un compétiteur en style libre est une entrée et un couple en danse ou style libre est considéré comme une entrée).

D) CATÉGORIES DE PATINAGE COMPÉTITIF

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place (ou en cas de désistement, la deuxième place seulement) des 8 catégories de la finale régionale des Jeux du Québec. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par:
 - 1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;
 - 2) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs patineront à nouveau dans la même journée.

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de région provinciale, le Comité organisateur et **SPORTSQUÉBEC**.

E) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Tout entraîneur de l'équipe régionale doit être certifié Entraîneur Régional - STAR (Entraîneur de Patinage STAR primaire/niveau 1), être membre de patinage Canada et être **détenteur de la carte photo d'entraîneur professionnel émise par Patinage Québec**.

Tout entraîneur personnel d'un athlète participant aux Jeux du Québec a accès, près de la patinoire (pas d'accès aux chambres) et doit satisfaire aux exigences susmentionnées.

F) AFFILIATION ET MODALITÉS

Les patineurs doivent être membres de Patinage Canada.

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline (Exemple : Juvénile en simple et Pré-Novice en simple).

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie supérieure à leur qualification.

G) ADMISSIBILITÉ

La date limite pour les tests est le 1^{er} janvier précédant la compétition

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 de Patinage Canada.

H) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Club d'appartenance.

NORMES D'OPÉRATION DES JEUX DU QUÉBEC **PF-3 – ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION DES PARTICIPANTS**

ÉNONCÉS

Pour être admissible à la Finale des Jeux du Québec, le participant doit posséder une adresse permanente au Québec.

Pour tous les sports, le lieu d'appartenance du participant sera l'adresse du domicile ou son lieu de pratique sportive, tel que défini dans la réglementation spécifique à chaque sport.

Pour les fédérations qui ont comme lieu d'appartenance le lieu de pratique sportive, elle doit également préciser le type de lieu de pratique sportive, comme le club ou l'association.

Seuls les participants affiliés et reconnus comme tels par une fédération sportive membre de SPORTSQUÉBEC peuvent participer à la Finale des Jeux du Québec.

Les participants doivent être en règle avec la réglementation de la fédération concernée.

ÉLIMINATION RÉGIONALE

Chaque région doit tenir une compétition pour sélectionner son équipe pour la Finale provinciale. Le club d'appartenance du patineur détermine la région où il va concourir. Dans le cas d'un couple en "Style libre" ou "Danse" dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région où il veut concourir et il doit avertir l'autre région de son choix. Si un patineur désire concourir en simple, il peut le faire seulement s'il représente la même région dans les deux catégories. Un patineur ne peut pas représenter sa région à la fois en danse et en couple. Les catégories doivent être celles de la finale provinciale exclusivement.

I) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Compétition en simple 6 catégories

Compétition en couple et en danse 2 catégories

J) SURCLASSEMENT

Aucun.

K) SUBSTITUTION (PF – 11)

Le chef de mission devra faire une demande de substitution des athlètes et entraîneurs par courriel à **SPORTSQUÉBEC** et Patinage Québec avant minuit la journée précédant l'arrivée des participants à chaque bloc. (Soit le jeudi 23 février 2017).

Les substitutions avant la date limite d'inscription (soit le 8 février 2017) à **SPORTSQUÉBEC** doivent se faire en continuant de compléter l'équipe comme s'il y avait une non-participation dans cette catégorie selon les règles établies au paragraphe D).

Les substitutions après la date limite d'inscription à **SPORTSQUÉBEC** doivent se faire dans la même catégorie. S'il est impossible de faire la substitution dans la même catégorie, la substitution peut se faire en continuant de compléter l'équipe selon les règles établies au paragraphe D).

L) EXCLUSION

Pour les Jeux du Québec 2017, les patineurs des catégories Novice qui ont participé aux Championnats nationaux de patinage Canadian Tire 2017 ne sont pas admissibles.